

La Belgique se remet à la diète pour cinq ans

► Le gouvernement a transmis les chiffres du Budget au Parlement.

► Le gros de l'effort sera concentré sur la réduction des dépenses publiques, pour 8,1 milliards.

► Mais il y aura aussi des taxes et autres recettes pour 2,8 milliards.

Le gouvernement Michel a transmis dans la nuit de mercredi à jeudi les grands chiffres de son budget à la Chambre. Durant la législature qui commence, la Belgique va économiser 11,237 milliards d'euros très précisément. Sous le gouvernement Di Rupo, la facture avait dépassé les 22 milliards d'euros.

Rappelons toutefois que les mesures que va prendre la coalition suédoise vont s'ajouter à celles décidées par le gouvernement sortant.

Comme ils l'avaient annoncé, les représentants des quatre partis de la majorité, MR, VLD, N-VA et CD&V ont décidé de faire porter le gros de l'effort sur la réduction des dépenses publiques. Septante-quatre pour cent de l'effort y sera consacré, soit un montant de 8,1 milliards. Comme on le lira dans le tableau ci-contre, les services publics fédéraux, ainsi que la SNCB, vont être soumis à la diète. Sur toute la législature, leurs moyens seront réduits de 15 %.

La Sécurité sociale va également contribuer lourdement. Les dépenses sociales vont être réduites de 5,4 milliards. « *C'est un effort important, reconnaît Olivier Chastel, le président intérimaire du MR, et ministre sortant du Budget. Mais la méthode a changé. Nous ne disons pas aux services publics en octobre qu'il faut économiser le mois suivant. Non. C'était la technique du gouvernement précédent. Ici, nous avons programmé la réduction des dépenses*

Les négociateurs ont pris la décision de limiter au maximum la pression fiscale nouvelle. Mais il y aura tout de même de nouveaux prélèvements

publiques pour cinq ans. »

Olivier Chastel se défend de sabrer dans la Sécurité sociale, comme l'en accuse l'opposition socialiste (lire ci-contre). « *C'est faux. Nous ne sabrons pas. Nous limitons la croissance des dépenses. Sous le gouvernement Di Rupo, les dépenses de Sécurité sociale ont augmenté de 1,87 % en 2012, 0,9 % en 2013 et, d'après les dernières estimations, de 2 % en 2014. De notre côté, ce sera 1,5 %. Nous sommes donc dans la ligne des efforts réalisés sous le précédent gouvernement. »*

Les négociateurs ont pris la décision de limiter au maximum la pression fiscale nouvelle. Mais il y aura tout de même de nouveaux prélèvements. Ils atteindront 2,8 milliards d'euros et toucheront différents publics, puisqu'il y aura des hausses de TVA, des taxes boursières, une contribution bancaire, entre autres.

Nous avons également pu nous procurer le détail des réformes structurelles de ce gouvernement et le montant qu'elles vont rapporter. Ainsi la suppression des allocations de crédit-temps va rapporter 8 millions en 2015, 21 millions en 2016, 34 millions en 2017 et 47 millions en 2018.

La suppression des crédits-temps de fin de carrière va aussi entraîner des économies pour le gouvernement durant les prochaines années. La plus grande économie sera réalisée en 2018, et atteindra près de 50 millions d'euros.

Le report de la pension anticipée à 63 ans sera aussi bénéfique pour les caisses de l'Etat. Rien qu'en 2017, le gain va atteindre 94 millions d'euros.

La Belgique remettra ses notifications budgétaires complètes à la Commission européenne d'ici au 22 septembre. En contrepartie des efforts d'assainissement structurels que la Belgique va consentir dans des domaines comme les dépenses publiques ou les retraites, le gouvernement espère que son objectif budgétaire à moyen terme sera revu à la baisse. Actuellement, l'objectif belge correspond à un excédent structurel de 0,75 % du PIB et est l'un des plus élevés d'Europe. Le nouveau gouvernement espère qu'il passera à 0,5 %. ■

BERNARD DEMONTY

Les 10 mesures qui nous concernent

ACCISES

689 millions

Les accises vont être portées à la hausse. Via divers mécanismes. Dès le premier janvier prochain, toutes les accises, sauf sur la bière et le tabac, vont être indexées. Les accises sur le tabac vont, de leur côté, être majorées dès 2015. En 2016, les accises sur le diesel vont aussi augmenter.

SOINS DE SANTÉ

5,4 milliards

Le gouvernement va effectuer des économies en soins de santé. Le taux de croissance de ces dépenses va être réduit à 1,5 %. Reste à savoir comment, concrètement, les économies vont être réalisées. Le gouvernement assure que le patient ne sera pas affecté.

CREDIT TEMPS

98 millions

Dès le 1^{er} janvier prochain, il ne sera plus possible de prendre un crédit-

temps sans motif et de toucher des allocations. Le gouvernement va aussi faire passer de 55 à 60 ans le crédit-temps de fin de carrière. L'entrée en vigueur est également fixée au 1^{er} janvier prochain.

SNCB

663 millions

La SNCB va économiser 663 millions à l'horizon 2019. Durant toute la législature, elle économisera un peu plus : 188 millions en 2015, 307 millions en 2016, 426 millions en 2017, 544 millions en 2018 pour arriver aux 663 millions. Le gouvernement précise que cela ne peut concerner la sécurité.

ÉNERGIE

193 millions

Les montants que le contribuable peut déduire vont cesser d'être indexés au 1^{er} janvier 2015 dans certains domaines, comme les économies d'énergie, mais aussi l'exonération de comptes d'épargne ou l'épargne-pension. Ensemble, ces mesures rapportent 193 millions.

EPARGNE PENSION

300 millions

La taxe sur l'épargne-pension passe à 8 % (contre 10 %). Pour les contrats conclus après 1992, 5 % seront prélevés anticipativement. Recettes : 300 millions. Pour les nouveaux contrats, les 8 % seront prélevés quand le bénéficiaire atteindra 60 ans.

CHÔMAGE

384 millions

Hausse des amendes pour les sanctions aux chômeurs, suppression des compléments d'ancienneté, disponibilité des chômeurs jusqu'à 65 ans, modification de la base de calcul des allocations : un ensemble de mesures vont concerner le chômage. Gain attendu : près de 400 millions.

PENSION ANTICIPÉE

388 millions

L'âge auquel une personne peut prendre sa pension anticipée va passer graduellement de 62 ans actuellement à 63 ans en 2018. Les conditions de carrière vont aussi être renforcées. Gain dans le secteur public : 279 millions. Dans le secteur privé : 102,8 millions.

TAXE SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

80 millions

La suédoise rehaussera le plafond de la taxe sur les opérations de Bourse (TOB), actuellement fixé à 740 euros. Recettes additionnelles : 80 millions (sur base annuelle). La TOB est prélevée sur les achats et ventes d'actions et d'obligations. La coalition papillon avait remonté les taux et le plafond.

FRAIS PROFESSIONNELS

Coûts : 900 millions

La suédoise a décidé d'augmenter la déduction forfaitaire des frais professionnels, ce qui permet d'augmenter les revenus nets. La mesure devrait coûter 900 millions à l'Etat (sur base annuelle), soit un gain moyen de 250 euros par an pour le contribuable qui est salarié ou membre d'une profession libérale, percevant des revenus professionnels et déclarant des frais forfaitaires.

le capital Trop peu mis à contribution ?

L'opposition et les syndicats tirent à boulets rouges sur un budget qui, accusent-ils, frappe de plein fouet les travailleurs et épargne les revenus du capital. Est-ce le cas ?

On l'a lu par ailleurs : le budget présenté par la suédoise prévoit 11,2 milliards d'efforts supplémentaires, en dépenses et en recettes, sur la période 2015-2018.

Sur ce montant, quelles sont les recettes additionnelles qui seront prélevées sur le capital ?

La suédoise a prévu de relever la taxe sur les opérations de bourse (TOB). La TOB est cal-

La suédoise va réclamer une contribution additionnelle au secteur financier

culée sur le montant brut des transactions sur valeurs mobilières ; son taux est de 0,25 % pour les actions, et de 0,09 % pour les obligations, avec un maximum de 740 euros. La TOB n'est pas prélevée sur les achats de titres nouvellement émis.

La coalition Di Rupo avait remonté les taux et le plafond. Pour les actions, le taux avait été relevé de 0,17 % à 0,22 % en janvier 2012, puis à 0,25 % six mois plus tard ; et le montant maximal, de 650 à 740 euros. Pour les obligations, le taux était passé de 0,07 % à 0,09 % en janvier 2012.

La coalition Michel rehaussera le plafond. Il attend de cette mesure des recettes additionnelles de 80 millions (sur base annuelle).

La suédoise a également décidé d'introduire une « taxe de transparence », dite aussi « taxe Caïmans ». Celle-ci vise à imposer les « structures patrimoniales » - trusts, fondations... - détenues par des résidents belges dans les paradis fiscaux. Une taxe de ce genre existe notamment aux Pays-Bas.

La « taxe Caïmans » devrait rapporter 120 millions par an, à partir de 2016.

Ajoutons la contribution additionnelle que la coalition de centre-droit va réclamer au secteur financier, à la faveur d'un réaménagement des taxes bancaires. La taxe d'abonnement et la taxe annuelle sur les institutions de crédit seront remplacées par une nouvelle taxe annuelle unifiée. Celle-ci sera calculée en tenant compte non seulement du volume des dépôts récoltés par la banque, mais aussi de la taille de son bilan et du volume de produits dérivés.

Par ailleurs, une partie du capital que banquiers et assureurs doivent constituer pour respecter les règles prudentielles sera exclue de la base de calcul de la déduction des intérêts notionnels.

La coalition Michel attend 150 millions de recettes additionnelles.

Enfin, la suédoise a décidé de faire marche arrière sur les bonis de liquidation, l'argent que les actionnaires d'une PME reçoivent lors de la dissolution de la société.

Le gouvernement Di Rupo

avait prévu de les taxer à 25 % à partir du 14 octobre 2014. La coalition Michel change les règles du jeu : à partir de 2016, les bénéfices (après impôts) mis en réserve seront taxés à 10 %.

Si ses réserves sont distribuées, en tant que dividende, endéans les cinq ans, un précompte de 15 % sera appliqué - autrement dit ; au total, 25 %, soit le niveau du précompte sur dividende.

Après 5 ans, le précompte sera de 5 % - autrement, l'actionnaire de PME un peu plus patient ne paiera au total que

Les recettes additionnelles sur le capital représenteront un peu plus de 7 % de l'effort total

15 %. Mais s'il attend la liquidation, il n'aura rien à payer.

La mesure rapportera, selon le budget présenté par la suédoise, 500 millions.

Vous vous étonnez qu'une mesure comme plus favorable rapporte de l'argent ? C'est parce que le contribuable concerné paiera 10 % aujourd'hui, et ne paiera pas 25 % demain, c'est-à-dire dans X années, lors de la dissolution de la société.

Compte tenu de cette réserve, on peut faire les comptes : 120 millions + 80 millions + 150 millions + 500 millions, cela fait 850 millions. Autrement dit : les recettes additionnelles prélevées sur le capital représenteront un peu plus de 7 % des efforts demandés aux Belges. ■

D.B.

PS « De la drache pour les citoyens »

Un budget d'automne: du vent et du brouillard, et la drache pour les citoyens. » Le ton est donné: le PS repasse à l'offensive, sur le front budgétaire cette fois. Le leitmotiv, martelé, boulevard de l'Empereur, par Laurette Onkelinx et Élio Di Rupo? « Injuste et pas sérieux. » Démonstration à la sauce socialiste, par les deux chefs de file de l'opposition d'abord, puis par les meilleurs conseillers de l'Institut Emile Vandervelde (lire ci-dessous).

« **Injuste** ». C'est ce qu'Élio Di Rupo appelle « l'effet drache pour les citoyens » du budget. Et d'aligner les exemples concrets (« nous le ferons régulièrement, pour votre bonne compréhension des dossiers », assure, tout sourire, le président du PS). Tel celui de Catherine, enseignante, 38 ans de carrière, qui a envie de prendre sa pension à 62 ans. « Si elle le fait, elle perdrait 23,6 % de sa pension. » De quoi démontrer, assure la cheffe de groupe à la Chambre, que « le modèle social belge est en danger ». « Le gouvernement s'en prend durement aux pensionnés, aux travailleurs sans-emploi, aux invalides. Au total, il aura économisé 5,3 milliards sur la Sécurité sociale à la fin de la législature.

C'est énorme! » Laurette Onkelinx retrouve ses réflexes de défenseuse de la Sécu, des allocataires sociaux. « Ils veulent économiser deux milliards en soins de santé. Vous savez ce que c'est, deux milliards? La moitié du budget des médicaments, un quart du budget des hôpitaux. Gigantesque! » Autre point dénoncé par le boulevard de l'Empereur: la « destruction des services à la collectivité ». « Ils prévoient une diminution de 20 % des frais de fonctionnement des administrations l'an prochain déjà; mais comment vont-ils faire? A la fin de la législature, ils auront rogné 2,3 milliards dans les dépenses primaires, c'est 15 % du budget total. Vous imaginez? »

« **Pas sérieux** ». Le PS reproche aussi une série de « trucs et astuces » au budget du « gouvernement MR/N-VA » – l'élément de langage qui fait foi au boulevard de l'Empereur. « 70 % des politiques nouvelles sont en fait des politiques déjà décidées par le précédent gouvernement », dénonce l'ex-Premier ministre. Et de citer « l'enveloppe bien-être, les baisses de charges. Là-dessus, leurs annonces sont donc des tours de passe-passe... Quant aux effets retour, ils sont comptabili-

sés deux fois. Vous savez, les effets retour, c'est ce qu'on inscrit dans un budget quand on ne sait plus quoi mettre d'autre. » Parole d'expert? ■

V.La.

COMMUNICATION

Inédit : le PS a parlé avant le MR

Encore une première pour le gouvernement Michel: l'opposition a décodé le budget pour la presse avant la majorité. Une fois les documents budgétaires transmis au Parlement, mercredi soir, tous les experts de l'IEV (pour la plupart membres de cabinets PS dans le gouvernement Di Rupo) ont passé les tableaux à la moulinette (sacrifiant leur nuit, assurément). De quoi permettre à leurs chefs de convoquer une conférence de presse à 13 heures, juste avant la séance plénière. Après les propos politiques, les experts (costauds) du PS se mettent à disposition des journalistes pour décortiquer, à la sauce socialiste, le budget. Deux heures trente de briefing. Juste à temps pour enchaîner avec les explications du MR, à 15h30...

V.LA.

Les efforts supplémentaires entre 2015 et 2018

Chiffres en milliards d'euros

Réductions de dépenses	8,10
dont dépenses sociales	5,35
dépenses primaires	2,30
Recettes fiscales additionnelles	2,80
dont hausse des accises	0,70

(tabac, diesel, indexation)	0,70
TVA (notamment travaux de rénovation)	0,20
Taxe bancaire	0,15
Non indexation des dépenses fiscales	0,20

Autres recettes (dividendes)	0,30
TOTAL	11,20